Mr et Mme Daya

85 chemin des Lyonnes
94350 Villiers sur marne
06-69-18-07-60
n.daya50gmail.com

Objet : Demande de reconnaissance d’un état de catastrophe Naturelle.

Lettre recommandée avec AR

Villiers sur marne, Le 2 Septembre 2015,

Mr le Maire,

Nous avons constaté après notre retour de vacances fin Août, l’apparition de fissures inquiétantes sur notre terrain et notre maison située au 85 chemin des Lyonnes.

En effet, comme vous pouvez le constater sur les photos en pièces jointes, le terrain a énormément bougé suite à la sècheresse de cet été et on s’aperçoit que le trottoir situé devant notre entrée est fissuré de 5 à 10mm. A cela s’ajoute un affaissement de notre clôture et qui a pour conséquence qu’on ne peut plus fermer la petite porte de notre compteur électrique situé côté rue. Autre conséquence, nous ne pouvons plus fermer notre portail. A cela s’ajoute que l’arrivée de gaz se situe au niveau de ces affaissements et présente un danger réel de fuite.

De plus, notre façade de devant possédait des fissures qui se sont ré-ouvertes ou pire, agrandies.

Enfin, et plus inquiétant, de nouvelles fissures sont apparues sur le même mur mais à l’intérieur de la maison et nos fenêtres commencent à ne plus s’ouvrir normalement et frottent leur encadrement.

Après prise de renseignements (notamment sur le site internet crée par l’Etat <http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/alea-retrait-gonflement-des-argiles#/>) , nous avons compris que la ville de Villiers sur marne était cartographiée dans une zone à risque en terme de retrait et gonflement des argiles. Ce qui a pour conséquence l’apparition de fissures.

Nous sollicitons votre aide et votre compréhension par cette présente lettre afin que Villiers sur Marne soit reconnue en état de catastrophe naturelle ayant pour cause **la sécheresse** afin que nous puissions être indemnisés par notre assurance habitation, des coûts engendrés par ses mouvements.

Nous vous prions de croire Mr le maire, en l’expression de notre considération la plus distinguée.

Mr et Mme DAYA.